

# Sécurité dans les écoles : la ministre change les mesures

Mais elle n'obligera pas une direction d'école à laisser les parents entrer à nouveau dans les locaux

**D**ans la foulée de la baisse générale du niveau de la menace de 3 à 2, la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), va envoyer une nouvelle circulaire aux écoles, avec des recommandations réactualisées en matière de sécurité. En fait, elle va leur dire qu'elles ne sont plus obligées de respecter les mesures qui étaient applicables... au niveau 4 de la menace, il y a près de deux ans !

Juste après les attentats de novembre 2015 à Paris, les circulaires pleuvaient sur nos écoles : voyages scolaires déconseillés, règlement contraignant à la sortie des cours, portes fermées à clef pendant la journée, etc. Des mesures qui valaient pour le niveau 4 de la menace, alors d'actualité dans la capitale : les cours avaient même été suspendus deux jours. Mesures réactivées (sans suspension des cours) après les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles. Cela donnait ceci sur le site web de plus d'une école : « Nous vous invitons à laisser votre enfant à l'entrée où il sera accueilli, dès le hall, par

un adulte, ceci pour filtrer les entrées. Le hall ne sera plus accessible aux parents afin de pouvoir en renforcer la surveillance. Il sera demandé aux élèves de ne pas traîner sur le trottoir... ».

Sauf que c'est toujours une réalité dans nombre d'écoles deux ans plus tard et cela surprend la députée Barbara Trachte (Écolo). « Nous sommes en 2018 et de nombreux

**« Les pouvoirs organisateurs décident de l'organisation de l'accueil au sein de leur école »**

Marie-Martine Schyns

enfants et parents d'écoles bruxelloises vivent toujours sous l'empire de mesures de sécurité exceptionnelles », précise-t-elle. « À la sortie des cours, certaines écoles imposent toujours une réglementation très contraignante, les parents ne pouvant récupérer leurs enfants qu'à

des moments très limités (parfois, un laps de temps de dix minutes par heure), les portes étant closes le reste du temps. Ceci les oblige parfois à attendre devant l'école pendant de longues durées ou à renoncer à des activités extrascolaires. »

## VOYAGES SCOLAIRES

Une interpellation entendue par la ministre. M<sup>me</sup> Schyns convient que ces mesures ne sont plus d'application. Puisque le niveau de la menace a été ramené à 2, elle va envoyer une autre circulaire aux écoles avec le rappel de la fin de ces mesures et de nouvelles recommandations en matière de sécurité. Les portes vont-elles à nouveau s'ouvrir devant les parents ? Pourront-ils aller attendre leur enfant dans la cour de récréation ou le hall d'entrée de l'établissement ? Pas si vite !

« Dans ce courrier, il sera, par exemple, indiqué que l'on ne recommande plus de suspendre les voyages scolaires. Les directions avaient compris le message depuis longtemps, mais cela n'avait jamais été écrit noir sur blanc », précise le cabinet de la ministre. « On ajustera certaines recommandations. On dira qu'il n'est plus recommandé

d'éviter des attroupements devant les écoles. On rappellera les attitudes à avoir, les numéros à appeler pour obtenir de l'aide. Les écoles peuvent d'ailleurs toujours contacter les équipes mobiles pour voir comment sécuriser les lieux. »

Pour ce qui est de l'accès à l'école, la ministre rappelle « qu'il appartient aux pouvoirs organisateurs de décider de l'organisation de l'accueil au sein de leur école, en ce compris les entrées et sorties ».

Plus d'une direction a remarqué que des mesures plus strictes donnaient une meilleure organisation, permettait d'éviter que « n'importe qui » se balade dans l'école ou que la porte de l'étude s'ouvre toutes les deux minutes pour laisser sortir un élève.

Même au niveau 2, plus rien ne sera jamais comme avant, y compris dans nos écoles... ●

DIDIER SWYSEN

**Elles ont encore connu un grand succès à la fin de l'année dernière**

## Les formations AMOK ne sont pas menacées

Depuis 2016, la ministre invite les directions d'école volontaires à une journée d'information sur le phénomène AMOK. Par situation AMOK, on entend : « toute situation où un ou plusieurs auteurs armés agressent un grand nombre de personnes, de manière le plus souvent aléatoire, au sein

d'un espace privé ou public ».

Une journée fort prisée par les directions et qui est dispensée par la cellule de coordination AMOK de la police fédérale. En 2017, quatre séances ont à nouveau été organisées : les 14, 28 et 30 novembre, ainsi que le 5 décembre. La baisse du niveau de la menace

ne met apparemment pas ces formations en péril pour 2018. Chaque école doit disposer d'un plan d'urgence interne qui prévoit des mesures adaptées au bâtiment à appliquer en situation d'urgence (plans d'évacuation, lieux de rassemblement...). ●

D.SW.

**Les militaires témoignent****« Financièrement, c'était très intéressant... »**

Et les militaires, qui ont participé à cette Operation Vigilant Guardian, se réjouissent-ils de retourner en caserne ? Comment ont-ils vécu ces trois années passées en rue ?

« Au début de l'opération, répond le 1<sup>er</sup> sergent Pierre-Henri Beauvois (Engis), on se battait pour être repris en OVG ! Financièrement, c'était très intéressant... ». Pour une semaine de surveillance en rue, le soldat peut se faire entre 600 et 700 € nets supplémentaires par mois. « Ces chiffres sont exacts, cette prime est très motivante et ça a attiré pas mal de jeunes. Mais sur la durée, ça commençait à se compliquer. Je pense surtout à ceux qui, après une semaine de surveillance en rue, rentrent le vendredi soir chez eux, puis doivent repartir pour deux se-

maines de manœuvres. Combiner vie de famille, OVG et exercices n'a pas été simple pour tout le monde.

De ce côté-là, j'ai assez de chance : je suis secrétaire d'escadron à Hervelee, je suis plutôt un administratif et ne participe pas aux manœuvres ».

Le 1<sup>er</sup> sergent Beauvois a effectué des rondes de surveillance dans les gares, les métros et se trouvait à l'aéroport de Zaventem lors des attentats du 22 mars. Il a secouru les premières victimes et a même vu le torse carbonisé d'un kamikaze. « Tout cela est derrière et appartient au passé », tranche-t-il. Et lors des rondes qui se sont prolongées de longs mois encore, s'est-il senti utile ? « En tout cas, notre présence rassurait les gens : ils nous le disaient et nous en remerciaient. Par-

fois, j'ai aussi appelé la police pour des comportements suspects. Par exemple, une personne qui réagit étrangement en nous apercevant. J'ai déjà aussi appelé la police pour des véhicules suspects garés devant la gare centrale. L'une d'elle par exemple avait deux plaques différentes... Quant à savoir si ma présence a permis de déjouer des attentats, on ne le saura sans doute jamais ».

**UN CHIEN**

« C'est sûr que financièrement, je vais y perdre », confirme ce sous-officier sous couvert d'anonimat. « Mais au niveau familial, cela va nous per-

mettre de souffler. Mon épouse et moi, c'était un peu chaud depuis quelques mois. Elle a même

demandé qu'on achète un chien pour avoir un peu de compagnie, tellement elle me trouvait absent. Être en opération, cela fait partie de mon boulot. Mais ce n'était pas aussi intense quand je me suis engagé et c'est clair que l'entourage en souffre beaucoup... »

F.D.H. ET CH. C.

**Même en niveau 2, la vigilance restera de mise**

Le Conseil national de sécurité a confirmé ce lundi le retour d'un niveau 3 à un niveau 2 de sécurité (nos informations de mercredi passé). Cela fait suite à un rapport de l'Ocam — l'Organisation de coordination et d'analyse de la menace — remis lui aussi en ce début de semaine.

Le niveau 3 était en vigueur depuis les attentats de Paris, en novembre 2015. Il signifiait une menace terroriste « possible et vraisemblable ». À l'inverse, le niveau 2 considère une menace « peu vraisemblable ». Le niveau 4, qui concerne pour sa part une menace « sérieuse et imminente » n'aura été décrété

que peu de temps, lors du démantèlement de la cellule terroriste de Verviers, en janvier 2015.

**PRÉCAUTIONS**

Le niveau 2 s'accompagnera toutefois de précautions. Ainsi, certaines « exceptions ponctuelles » continueront à justifier le maintien d'un niveau 3 à certains moments et en certains endroits. On peut penser à l'entourage de certains lieux de rassemblement et de culte, mais aussi par exemple au palais de Justice de Bruxelles lors du procès de Salah Abdeslam. Charles Michel (MR) a par ailleurs prévenu ce lundi : le niveau 2 ne sera pas le

même que celui d'avant les attentats. « Nous resterons particulièrement alertes et nous allons continuer à améliorer la culture de la sécurité », a prévenu le Premier ministre. De même, les militaires en rue ne disparaîtront pas tous du jour au lendemain. Le retrait sera graduel. Mais le gouvernement s'est refusé à tout commentaire sur les effectifs maintenus, comme sur les lieux à protéger.

Dans les faits, qu'est-ce qui a amené le Conseil national de sécurité à prendre cette décision ? L'analyse des services de renseignement, d'abord. La présence de plus aucun groupe dangereux

n'est signalée sur notre territoire. Et, sur Internet, la propagande de Daesh est en baisse, sur fond de perte de puissance du Califat. ●

CH. C.